



16 septembre 2019

(19-5926)

Page: 1/7

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE ZIMBABWE

La communication ci-après, dont la première version a été reçue le 19 août 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Zimbabwe pour l'information des Membres.

Comme suite à la notification du 27 octobre 2016 (WT/PCTF/N/ZWE/1), le Zimbabwe présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	31 décembre 2020	31 décembre 2022	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2023	31 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel en vue d'élaborer des guides pratiques sur les procédures d'importation, d'exportation ou de transit • Assistance technique afin de moderniser le portail commercial national et les portails des différents organismes • Formation du personnel pour mettre à jour, en permanence, les sites Web des différents organismes • Assistance financière visant à moderniser le portail commercial national et les portails des différents organismes
Article 1:3	Points d'information	C	31 décembre 2023	31 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique en vue de rédiger les procédures opérationnelles normalisées applicables aux points d'information et à la coordination de ces derniers • Formation de l'ensemble des coordonnateurs concernant l'exercice des fonctions des points d'information • Investissements dans l'infrastructure matérielle et logicielle
Article 1:4	Notification	B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	31 décembre 2019	31 décembre 2021	-
Article 2:2	Consultations	B	31 décembre 2019	31 décembre 2021	-
Article 3 Décisions anticipées					
		B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	31 décembre 2019	31 décembre 2021	-
Article 5:2	Rétention	B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 5:3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2025	31 décembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique en vue d'examiner le cadre législatif et la procédure permettant de recourir à un second essai Élaboration d'un plan de travail consacré à la mise en œuvre Assistance technique et financière en vue de créer un laboratoire des douanes dans des postes-frontières précisément définis Renforcement des capacités en ressources humaines du personnel en charge du laboratoire des douanes Installations de laboratoire
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	B	31 décembre 2020	31 décembre 2021	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	31 décembre 2019	31 décembre 2021	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4	Gestion des risques	C	31 décembre 2021	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière de gestion des risques et mise en place du cadre et de la stratégie de gestion des risques dans tous les organismes • Assistance technique en vue d'améliorer le fonctionnement du système de gestion des risques existant et de l'étendre à d'autres organisations en ce qui concerne: <ul style="list-style-type: none"> - la législation - les procédures opérationnelles normalisées - l'analyse des lacunes - la collecte de renseignements - l'analyse des données - l'élaboration d'un profil de risques - l'adoption d'une approche coordonnée de la gestion des risques dans tous les organismes gouvernementaux régissant l'importation, l'exportation et le transit de marchandises • Assistance financière en vue de mettre en place: <ul style="list-style-type: none"> - un système et des équipements de gestion des risques - des outils analytiques pour l'analyse des données - des financements aux fins de l'analyse comparative - des financements du module sur les infractions

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2023	31 décembre 2027	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en vue d'acquérir des compétences et des techniques en matière d'audit • Formation en vue d'apprendre à sélectionner les cas pour lesquels un contrôle après dédouanement est nécessaire • Formation sur les systèmes de comptabilité et d'autres systèmes informatiques utilisés pour l'importation et l'exportation de marchandises • Assistance financière pour acheter des ordinateurs
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 décembre 2023	31 décembre 2027	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance pour élaborer la législation relative à l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée • Renforcement des capacités en vue de permettre aux agents de mener et d'évaluer l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée • Formation complète aux techniques et aux outils relatifs à l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée • Assistance technique concernant la publication des résultats de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée • Financements et assistance pour mener l'étude initiale sur le temps nécessaire à la mainlevée
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B	30 avril 2020	30 avril 2022	-
Article 7:8	Envois accélérés	B	31 décembre 2019	31 décembre 2022	-
Article 7:9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2025	31 décembre 2028	<ul style="list-style-type: none"> • Installations permettant un stockage et un examen matériel appropriés • Assistance pour élaborer les procédures opérationnelles normalisées • Élaboration de la législation, des procédures et des lignes directrices (avec la participation de toutes les parties prenantes)

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'installations de stockage et d'incinération appropriées Renforcement des capacités en ressources humaines en relation avec les modifications législatives et réglementaires proposées Chambres froides au sein des entrepôts d'État en vue de l'entreposage approprié des marchandises périssables Installations de destruction, par exemple des incinérateurs
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
Article 8:1		A	-	-	-
Article 8:2		C	31 décembre 2023	31 décembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour élaborer un cadre juridique visant à coordonner les organismes présents aux frontières Renforcement des capacités en relation avec les principes de gestion coordonnée des frontières et la coopération entre les organismes présents aux frontières Renforcement des capacités en ressources humaines en matière de gestion coordonnée des frontières
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	B	30 avril 2020	30 avril 2021	-
Article 10:2	Acceptation de copies	B	31 août 2020	31 août 2022	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2023	31 décembre 2029	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en relation avec le concept de guichet unique Création du cadre juridique pour le guichet unique Élaboration d'un programme de mise en œuvre et d'un diagramme de Gantt Renforcement des capacités du personnel des TIC en relation avec la configuration et la maintenance d'un guichet unique

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de tous les organismes utilisant le guichet unique • Assistance financière en vue de mettre en place des infrastructures et des équipements aux fins de la mise en œuvre du guichet unique • Examen de la procédure de dédouanement en vue de faciliter la mise en œuvre du guichet unique • Serveur qui hébergera la plate-forme de guichet unique
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
		B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-